



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale ordinaire du
18 mars 2014
à 20h00 dans l'église de Montriond

- Présidence :** Mme Catherine Hirsch
- Présences :** 34 personnes
- Excusés :** Mmes E. Bütiger, A. Emery, S. Hartmann et P. Steiger
M. G. Järmann
- Procès-verbal :** M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2013
- 3 Comptes 2013
 - 3.1 Présentation et discussion
 - 3.2 Préavis de la Commission de gestion et des finances
 - 3.3 Approbation
- 4 Rapport annuel du Conseil paroissial
 - 4.1 Présentation et discussion
 - 4.2 Rapport de la Commission de gestion et des finances
 - 4.3 Approbation
- 5 Assemblée paroissiale d'élections du 18 mars 2014
Présentation des candidates et candidats
- 6 Informations sur les décisions du Synode
- 7 Message du Conseil régional
- 8 Divers et propositions individuelles

1	<p>Il est 20h15 lorsque la présidente ouvre l'assemblée et remercie les paroissiennes et paroissiens de leur présence. Le fait d'être là est un témoignage de reconnaissance pour toutes celles et tous ceux qui font vivre la paroisse. Les assemblées paroissiales offrent chaque fois l'occasion de participer à la vie de notre communauté et de notre Eglise. Ce soir, nous vivons un temps doublement fort puisque, arrivés au terme d'une législature, nous aurons l'occasion de jeter un regard sur le passé et aussi vers le futur en élisant les personnes qui prendront le relais pour la législature 2014 – 2019. Mme C. Hirsch souhaite une cordiale bienvenue à M. Philippe de Vargas, qui est parmi nous en tant que répondant du Conseil régional pour notre paroisse.</p> <p>Le texte intégral des principes constitutifs de l'EERV était à disposition à l'entrée de l'église ; chacun a ainsi eu la possibilité de les relire. Le pasteur H. Vienna souligne que ces principes constituent un texte fondamental pour notre Eglise et qu'il est bon de se les remémorer. Ce soir, il a choisi de mettre l'accent sur le point 10 disant « Elle [l'Eglise] porte un regard bienveillant et critique sur la société ». Après avoir parcouru brièvement les points 1 à 9, H. Vienna constate que cette notion d'un regard critique est devenue toujours plus d'actualité compte tenu de l'évolution de la société et du rôle que l'Eglise peut ou doit jouer dans le Monde d'aujourd'hui.</p> <p>Mme C. Hirsch remercie notre pasteur et annonce ensuite le nom des personnes qui se sont excusées : Mmes E. Bütiger, A. Emery, S. Hartmann et P. Steiger, ainsi que M. G. Järmann.</p> <p>L'assemblée a été régulièrement convoquée dans le délai réglementaire (annonces aux cultes et Bonne Nouvelle) et l'ordre du jour publié selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle la teneur des art. 15 et 16 du règlement ecclésiastique (RE) qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des person-</p>	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p>
---	---	--

	<p>nes au bénéfice d'une dérogation de domicile. Elle rappelle que, lors de cette assemblée ordinaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret, - les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100). <p>MM. Armand Pahud et Luc Regamey acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>La présidente procède au décompte des personnes présentes dans le sens voulu par le RE :</p> <table border="1" data-bbox="263 443 1252 689"> <tr> <td>Total des personnes présentes</td> <td>34</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote</td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104</td> <td></td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>▪ Vote anticipé</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>▪ Visiteur sans droit de vote</td> <td></td> <td>1</td> </tr> </table> <p>L'ordre du jour publié le 13 février 2014 est accepté sans modification.</p>	Total des personnes présentes	34		dont			▪ avec droit de vote		20	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		4	▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104		8	▪ Vote anticipé		1	▪ Visiteur sans droit de vote		1	
Total des personnes présentes	34																						
dont																							
▪ avec droit de vote		20																					
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		4																					
▪ membres du Conseil avec droit de vote partiel au sens du RE, art. 100, 103 et 104		8																					
▪ Vote anticipé		1																					
▪ Visiteur sans droit de vote		1																					
2	<p>Le procès-verbal a été mis à disposition les 10, 12 et 15 mars au secrétariat paroissial, ainsi que durant les 30 minutes ayant précédé l'ouverture de cette assemblée. De plus, il pouvait être lu sur le site Internet de la paroisse. Sa lecture n'est pas demandée et il est adopté avec remerciements à son auteur.</p>	<p><i>Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2013</i></p>																					
3 3.1	<p><u>Comptes 2013</u> <u>Présentation et discussion</u> J.-M. Vanescote, trésorier, commente les principaux éléments des comptes 2013 distribués. Il met particulièrement en évidence :</p> <p><u>Présentation simplifiée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le total des dépenses courantes est inférieur de 23'000.- par rapport au montant budgété du fait que nous avons renoncé à verser la contribution régionale/cantonale volontaire (7'200.-) et la contribution volontaire au CSP (5'000.-). Les autres postes ne varient que très peu par rapport à 2012. - Les recettes poursuivent leur mouvement à la baisse (-19'000.- par rapport au budget et -7'000.- par rapport au montant réalisé en 2012). - Le déficit courant est de 22'000.-, au lieu des 26'000.- budgétés. - Le résultat final boucle avec un déficit de 12'000.- (au lieu des 26'000.- budgétés), ceci non seulement du fait du non-paiement des deux contributions volontaires mais aussi de l'évolution à la hausse du fonds de placement (10'000.-). <p><u>Dépenses courantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste <i>Locations</i> est inférieur de 2'000.- par rapport au montant budgété. Ceci est dû à l'économie réalisée par suite de la fermeture des deux bureaux de pasteurs loués à la Maison de Saint-Jean. - Une économie de 50% a été réalisée sur les frais d'information de proximité, notamment par suite de la publication d'un Info-contact de moins et de l'absence de frais de graphiste. - Comme déjà souligné, l'abandon de deux contributions a permis une diminution de 12'200.- des dépenses courantes portées au budget 2013. <p><u>Recettes courantes</u> Les paroissiens ont été sollicités financièrement par le 100^e anniversaire de l'église Saint-Jean à Cour ce qui se traduit par une baisse apparente des recettes lors des cultes ordinaires. Les engagements poursuivent leur baisse (-5'000.- par rapport à 2012), alors que les 3 journées d'offrande se stabilisent, ce qui est réjouissant après plusieurs années de baisse. Il est précisé que le calendrier comportera à nouveau 12 bulletins de versement par année dès 2015 (au lieu de 4 actuellement).</p> <p><u>Cible Terre nouvelle</u> La cible de 30'000.- a à nouveau été dépassée puisqu'un montant de 35'469.- a été comptabilisé.</p>	<p><i>Comptes 2013</i></p>																					

<p>3.2</p> <p>3.3</p>	<p><u>Résultat final</u> L'exercice 2013 boucle avec un résultat final de -12'074.- (au lieu de -25'690.- en 2012). M. J.-M. Vanescote donne ensuite diverses explications au sujet des 57'037.- qui figurent sous la rubrique <i>Dettes à court terme</i> et qui concernent à hauteur de 52'000.- une part de la contribution régionale/cantonale obligatoire qui n'a pas été versée et comptabilisée en 2013. Il annonce enfin que nous avons fait une demande de remboursement du placement auprès de Oikocredit, remboursement qui interviendra en fin d'année 2014.</p> <p><u>Préavis de la Commission de gestion et des finances</u> M. M. Dind lit le rapport des vérificateurs qui proposent à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge au trésorier et aux vérificateurs</p> <p><u>Approbation</u> Les comptes sont approuvés à l'unanimité (23 voix sans abstention). Décharge est donc donnée au trésorier et aux vérificateurs des comptes.</p>	
<p>4</p> <p>4.1</p> <p>4.2</p> <p>4.3</p>	<p><u>Rapport annuel du Conseil paroissial</u> <u>Présentation et discussion</u> Des membres du Conseil paroissial commentent à tour de rôle les sujets figurant dans le rapport annexé. Les éléments les plus importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réorganisation intervenue plus tôt que prévu dans la Région 4 : en 2013 déjà au lieu de l'horizon 2018 ; • la diminution du nombre de postes intervenue dans notre paroisse : dotation ministérielle passée de 2,8 à 1,5 postes ; • les rencontres et contacts qui ont été nécessaires avec l'Office des ressources humaines de l'EERV afin de reporter à plus tard le départ de notre pasteur H. Vienna ; • l'élaboration de cahiers des charges tenant compte de la nouvelle dotation et des tâches à fournir, avec constat d'un manque de 0,3 emploi à plein temps ; • les démarches auprès du Conseil régional et du ministre de coordination afin de trouver une solution transitoire à ce manque de forces ministérielles (appui du pasteur Pierre Marguerat durant 3 mois pour des services funèbres, intervenants extérieurs tel que le MCO, etc.), ceci en tenant compte des effets positifs que devraient apporter les plateformes qui se sont mises au travail dernièrement ; • le 1^{er} septembre 2013, départ de Laurent Jordan, pasteur, pour la paroisse de Blonay - Saint-Légier et de Catherine Chapuis, diacre, pour celle de Belmont – Lutry. Départs qui nous ont rassemblés le 29 septembre pour un culte d'adieux et un repas. Nous leur disons encore toute notre reconnaissance pour tout ce qu'ils nous ont apporté ; • l'accueil de deux nouveaux conseillers paroissiaux élus en 2013 grâce à l'entrée en fonctions de Jean-Michel Fonjallaz et d'Olivier Ramambason dont nous apprécions l'engagement ; • la vie des divers groupes paroissiaux existants et qui poursuivent leurs activités malgré quelques aménagements (p.ex. rencontres du lundi concentrées sur la Maison de Saint-Jean, restructuration du groupe des visiteurs et visiteuses, rédaction d'Info-contact reprise par Mme M. Knecht et M. P. Marguerat, etc.) ; • la priorité donnée à l'accompagnement et à l'éducation chrétienne des plus jeunes ; • animation, jeu, chants, théâtre, bricolages, célébrations pour les familles et cultes tous âges, soit diverses activités propres à procurer joie et plaisir dans ces moments de partage ; • magnifique week-end du Jeûne Fédéral 2013 marqué par la commémoration du 100^e anniversaire de l'église Saint-Jean à Cour organisée par l'Association de cette église en collaboration avec la paroisse. <p>La présidente remercie le Conseil paroissial pour ce rapport et lui exprime son immense gratitude de ne pas avoir baissé les bras en face des divers problèmes survenus durant cette législature.</p> <p><u>Rapport de la Commission de gestion et des finances</u> M. M. Dind lit le rapport de la Commission de gestion.</p> <p><u>Approbation</u> Le rapport de la Commission de gestion est adopté par applaudissements sans abstention ni avis contraires.</p> <p>Au nom de la communauté paroissiale, Mme C. Hirsch adresse un tout grand merci au Conseil pour l'ensemble du travail accompli tout au long de la législature 2009 – 2014.</p>	<p><i>Rapport annuel du Conseil paroissial</i></p>

5	<p>Mme C. Hirsch rappelle les noms des personnes qui sont candidates pour la législature 2014 – 2019 (Bureau de l'assemblée, Conseil paroissial, délégués à l'assemblée régionale et Commission de gestion et des finances). Ces noms ont été annoncés dans les vitrines paroissiales en même temps que la convocation à l'assemblée d'élection qui de tiendra ce soir.</p> <p><u>Bureau de l'assemblée</u> Les trois membres actuels sont d'accord de se représenter.</p> <p><u>Conseil paroissial</u> Les trois nouvelles personnes candidates au Conseil paroissial se présentent brièvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Evelyne Anstett : arrivée en Suisse il y a 50 ans, elle dit avoir toujours été très impliquée dans la vie de notre Eglise et des paroisses sous-gare. Elle cite notamment le fait d'avoir été membre du Conseil de l'ancienne paroisse d'Ouchy durant plus de deux législatures, d'avoir été catéchète et d'avoir suivi le séminaire théologique. ▪ Mme Christine Boujon : elle est également connue de beaucoup de parents et d'enfants de nos quartiers puisqu'elle participe depuis plusieurs années au culte de l'enfance. Elle dit tout le plaisir qu'elle a dans ses contacts avec les enfants, tant au niveau paroissial que dans le cadre de sa collaboration à la Maison de quartier. ▪ M. Joël Cardinaux : Même s'il est encore peu connu de tous, il se dit très proche de l'église Saint-Jean à Cour qui se trouve à deux pas de son domicile. Eglise qui a été le cadre de divers événements familiaux et où il se rend pour le culte du dimanche soir. Membre du groupe de méditation du mercredi, il a été approché pour entrer au Conseil, perspective qu'il aborde avec plaisir et espoir de pouvoir y apporter son soutien et sa collaboration dans un domaine encore flou pour lui. <p><u>Délégués à l'assemblée régionale</u> Du fait de la diminution de postes, la paroisse sera nouvellement représentée par un seul ministre et par deux laïcs. Comme ces derniers sont au nombre de trois candidats, tous connus, l'assemblée sera appelée à faire un choix ; l'élection se fera donc au bulletin secret.</p> <p><u>Commission de gestion et des finances</u> Les trois membres actuels sont d'accord de se présenter pour un nouveau mandat.</p>	<p><i>Assemblée paroissiale d'élections du 18 mars 2014</i> <i>Présentation des candidates et candidats</i></p>
6	<p>M. M. Dind, membre du Synode, donne quelques informations concernant les séances de Synode des 14 et 15 février et du 8 mars 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la consécration des diacres qui avait été abandonnée par le même Synode au printemps 2013. • Election des ministres paroissiaux : les assemblées paroissiales auront nouvellement la responsabilité de valider les propositions de nominations présentées par l'Office des ressources humaines de l'EERV. Il appartiendra au Conseil synodal de procéder à l'élection. • Divers articles du règlement ecclésiastique en cours de révision seront mis en application dès leur approbation. <p><u>Précisions :</u> Les actuelles commissions de présentation sont abandonnées. Le Conseil paroissial serait associé au travail de présentation. Le Synode confirme la possibilité d'engager des laïcs au service de la mission de l'Eglise. Il les appelle « animateurs spirituels ». Le nouveau processus lors du choix et de l'élection des ministres entrera en vigueur dès que le texte définitif du RE sera sous toit.</p>	<p><i>Informations sur les décisions du Synode</i></p>
7	<p>M. Philippe de Vargas dit sa joie d'être parmi nous et nous apporte le salut du Conseil régional qui suit régulièrement la vie de notre paroisse. Se référant à l'assemblée régionale qui s'est tenue la veille, soit le 17 mars, il résume ce qui a été traité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approbation des comptes 2013 • prise en compte des difficultés des paroisses, notamment sur le plan financier • état d'avancement des 8 plateformes créées dans notre région dans le cadre du projet régional intitulé « Un nouveau printemps de l'Evangile à Lausanne et Epalinges » • création d'une Fondation visant à trouver de nouvelles ressources financières • passage à un seul service communautaire au lieu de deux • augmentation du nombre de laïcs au sein du Conseil régional 	<p><i>Message du Conseil régional</i></p>

	<p>Il poursuit en citant le nom des diverses plateformes qui sont en train de se mettre en route et en résumant brièvement leurs buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence spirituelle dans la cité - Cultes et célébrations - Formation chrétienne - Enfance et familles ou 13-25 - Ados et jeunes adultes - Proches et présents - Développement durable et solidarités - Diaconie <p>Composées de ministres et de laïcs, les plateformes constituent des groupes de réflexion et d'actions qui ont pour but d'appuyer les paroisses. Il invite chacune et chacun à les soutenir.</p> <p>M. Ph. de Vargas prend ensuite congé de nous puisqu'il ne se présentera pas pour un nouveau mandat au sein du Conseil régional. Il adresse tous ses vœux pour l'avenir de notre paroisse et Mme C. Hirsch le remercie pour son accompagnement au cours de ces deux ans et demi parcourus ensemble.</p>	
8	<p><u>Mme Cl.-L. Corbaz</u> A la suite de la diminution du nombre de postes intervenue en 2013 (100 % de poste à St-François – St. Jacques et actuellement 50% au Sud-ouest lausannois), la mise en pratique d'un tournus des ministres interviendra sous forme d'essai cet été. Ceci aura pour effet que nos cultes dominicaux commenceront à 10h45 durant le mois de juillet puis à nouveau à 10h00 en août.</p> <p><u>M. J.-M. Vanescote</u> Il nous invite à être nombreux le dimanche 6 avril à l'issue du culte à Montriond pour débattre de l'avenir de la paroisse.</p> <p><u>Mme Cl. Aeschimann</u> Elle lance un appel afin trouver encore 3 personnes prêtes à participer à la vente de roses devant les trois magasins Migros de nos quartiers le samedi 29 mars, de 9h00 à 12h00.</p>	<i>Divers et propositions individuelles</i>

Mme C. Hirsch clôt cette assemblée ordinaire et invite chacun à rester sur place pour participer à l'assemblée d'élection qui suit immédiatement.

Il est 21 h50

PV établi le 20 mars 2014

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Distribution :

- Président du Conseil paroissial, pour transmission au Conseil régional dans un délai de 10 jours dès réception (RE art. 102)
- Président du Conseil paroissial
- Membres du Bureau de l'assemblée paroissiale
- Secrétariat paroissial (pour archives)